



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des affaires étrangères*

---

**2010/2020(INI)**

8.2.2010

## **PROJET DE RAPPORT**

Proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil sur la  
65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies  
(2010/2020(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Alexander Graf Lambsdorff

PR\802237FR.doc

PE438.252v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

**SOMMAIRE**

**Page**

PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN  
À L'INTENTION DU CONSEIL..... 3

## PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN À L'INTENTION DU CONSEIL

sur la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies  
(2010/2020(INI))

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de recommandation au Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, présentée par Alexander Graf Lambsdorff au nom du groupe ALDE (B7-0243/2010),
- vu la recommandation du Parlement européen du 24 mars 2009 à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies<sup>1</sup>,
- vu les priorités de l'Union européenne pour la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptées par le Conseil le 9 juin 2009 (10809/09),
- vu la 64<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, en particulier les résolutions de cet organe sur le thème "Vers des partenariats mondiaux"<sup>2</sup>, "Participation des femmes au développement"<sup>3</sup>, "Stratégie internationale de prévention des catastrophes"<sup>4</sup>, "Harmonie avec la Nature"<sup>5</sup>, "Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran"<sup>6</sup>, "Promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme"<sup>7</sup>, "Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme"<sup>8</sup>, "La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme"<sup>9</sup>, "Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité"<sup>10</sup>, "Promotion d'un ordre international démocratique et équitable"<sup>11</sup>, "Droits de l'enfant"<sup>12</sup>, "Les filles"<sup>13</sup>, "Rapport du Conseil des droits de l'homme"<sup>14</sup>, "Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures"<sup>15</sup>, "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires"<sup>16</sup>, "Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement

---

<sup>1</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2009)0150.

<sup>2</sup> A/RES/64/223

<sup>3</sup> A/RES/64/217

<sup>4</sup> A/RES/64/200

<sup>5</sup> A/RES/64/196

<sup>6</sup> A/RES/64/176

<sup>7</sup> A/RES/64/173

<sup>8</sup> A/RES/64/171

<sup>9</sup> A/RES/64/160

<sup>10</sup> A/RES/64/158

<sup>11</sup> A/RES/64/157

<sup>12</sup> A/RES/64/146

<sup>13</sup> A/RES/64/145

<sup>14</sup> A/RES/64/143

<sup>15</sup> A/RES/64/73

<sup>16</sup> A/RES/64/69

nucléaire"<sup>1</sup>, "Désarmement nucléaire"<sup>2</sup>, "Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération"<sup>3</sup>,

- vu les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies et les engagements des États membres de l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre la faim et la pauvreté,
- vu la prochaine Conférence d'examen des parties au traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu en 2010, la révision des objectifs du Millénaire pour le développement, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix,
- vu la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son protocole de Kyoto,
- vu sa résolution du 16 décembre 2009 sur les perspectives du programme de Doha pour le développement (PDD) à l'issue de la septième conférence ministérielle de l'OMC<sup>4</sup>,
- vu sa résolution du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15)<sup>5</sup>,
- vu sa résolution du 22 octobre 2009 sur le renforcement de la démocratie dans les relations extérieures de l'UE<sup>6</sup>,
- vu sa résolution du 8 octobre 2009 sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement<sup>7</sup>,
- vu sa résolution du 7 mai 2009 sur la prise en compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les relations extérieures de l'UE et dans la construction de la paix et la consolidation nationale<sup>8</sup>,
- vu sa résolution du 24 avril 2009 sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'avenir du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)<sup>9</sup>,
- vu sa déclaration du 22 avril 2009 sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes"<sup>10</sup>,

---

<sup>1</sup> A/RES/64/57

<sup>2</sup> A/RES/64/53

<sup>3</sup> A/RES/64/34

<sup>4</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2009)0110.

<sup>5</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2009)0089.

<sup>6</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2009)0056.

<sup>7</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2009)0029.

<sup>8</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2009)0372.

<sup>9</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2009)0333.

<sup>10</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2009)0259.

- vu sa résolution du 24 mars 2009 sur les contrats OMD<sup>1</sup>,
  - vu l'article 121, paragraphe 3, et l'article 97 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission des affaires étrangères et l'avis de la commission du développement (A7-0000/2010),
- A. considérant que le système des Nations unies, de par la légitimité qui découle de sa composition globale, continue de jouer un rôle central pour façonner et améliorer la prise de décision au niveau mondial et faire face aux défis mondiaux grâce à un multilatéralisme efficace fondé sur le droit international, à des principes consacrés dans la Charte des Nations unies et à des engagements communs pour la mise en œuvre des objectifs adoptés lors du Sommet mondial des Nations unies de 2005,
- B. considérant que, en vertu du traité de Lisbonne, l'Union européenne sera désormais représentée, dans le cadre de ses relations extérieures et dans les instances internationales, par une seule personne, c'est-à-dire le vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (vice-président/haut représentant) avec le soutien du nouveau service diplomatique de l'Union européenne, et que le traité a également apporté des modifications aux prérogatives de l'Union en matière de politique extérieure, la politique de développement devant, par exemple, se conformer à l'action extérieure de l'Union,
- C. considérant que le développement incontrôlé de la prolifération nucléaire constitue une menace toujours plus grande pour le monde libre, et que le renforcement de l'ensemble des trois piliers du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir la non-prolifération, le désarmement et la coopération pour les usages civils de l'énergie nucléaire, aura une place centrale dans les discussions de la prochaine Conférence d'examen du TNP,
- D. considérant que, en soutenant la Déclaration du Millénaire sur le développement adoptée en 2000, l'Union européenne s'est engagée à réduire de moitié les effets de l'extrême pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, en concentrant ses efforts sur la réalisation de progrès dans le cadre des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),
- E. considérant qu'un nouvel élan est donné par les innovations institutionnelles sur la structure entre hommes et femmes au sein du système des Nations unies pour parvenir à une approche globale et cohérente en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre et l'émancipation des femmes,
- F. considérant que les négociations relatives à un accord sur le changement climatique qui soit global et juridiquement contraignant pour la période après 2012 doivent déboucher sur un accord à Mexico en décembre 2010, et que le changement climatique risque d'exacerber les risques de conflits pour les ressources naturelles,

---

<sup>1</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2009)0152.

1. adresse au Conseil les recommandations suivantes:

*L'Union européenne aux Nations unies*

- (a) consolider, par un dialogue renforcé avec les partenaires principaux, un multilatéralisme réel afin de bâtir un système des Nations unies plus fort; encourager l'approche commune, cohérente et pertinente de l'Union européenne aux Nations unies que les tiers intéressés attendent,
- (b) continuer de s'affirmer, au sein du système des Nations unies, comme un intermédiaire honnête entre les différents groupes de membres dans le but de favoriser une compréhension mutuelle et une meilleure cohésion autour des trois piliers des Nations unies; promouvoir activement et évoquer systématiquement l'importance d'un multilatéralisme efficace dans ses dialogues bilatéraux,
- (c) promouvoir des solutions afin que le rôle extérieur renforcé et la responsabilité accrue de l'Union européenne apparaissent plus visiblement aux États membres des Nations unies, surtout en ce qui concerne l'attribution d'un temps de parole approprié et du droit d'initiative dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies; faire un usage exhaustif de tous les outils d'action extérieure de l'Union afin de mener des actions efficaces et cohérentes aux Nations unies et de veiller à ce que la délégation de l'Union européenne à New York soit convenablement équipée pour faire face à son rôle renforcé, notamment en termes de ressources humaines,
- (d) s'assurer que les valeurs et les intérêts de l'Union européenne sont représentés d'une manière efficace et cohérente au sein du système des Nations unies; faire en sorte, dans cette perspective, que les nominations des États membres de l'Union européenne à des postes importants, qui ont été approuvées entre les États membres de l'UE, bénéficient d'un appui total de l'Union; s'affirmer comme une force de cohésion capable de répondre aux attentes, notamment sur des votes importants, afin de parvenir à des positions unifiées,
- (e) établir, en coopération avec la nouvelle administration américaine, un programme commun d'objectifs à court et à long terme sur des questions multilatérales dans le cadre des Nations unies,
- (f) rechercher un dialogue plus approfondi avec les acteurs émergents mondiaux et régionaux, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, dans le but de trouver des solutions communes aux défis mondiaux dans un cadre multilatéral,
- (g) améliorer, compte tenu des nouveaux potentiels de l'Union européenne en termes de coordination interne et de représentation extérieure, la planification à long terme de l'Union, notamment en ce qui concerne les prochaines échéances des Nations unies, comme la révision des OMD et la Conférence d'examen du TNP en 2010, ainsi que les révisions du Conseil des droits de l'homme et de la Commission pour la consolidation de la paix en 2011,

## ***Gouvernance mondiale et réforme des Nations unies***

- (h) avoir un rôle moteur dans le débat actuel sur la gouvernance mondiale et s'assurer que des passerelles claires existent entre les travaux du G20 et des Nations unies en tant qu'organe légitime de l'action mondiale;
- (i) demander au vice-président/haut représentant d'adopter une position plus cohérente des États membres en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et de défendre cette position aux Nations unies; souligner que l'attribution à l'Union européenne d'un siège au Conseil de sécurité demeure un objectif à long terme, à condition que cet objectif soit atteint sans que cela nuise à l'influence et au poids des États membres de l'UE au sein de cet organe,
- (j) intensifier les efforts pour redynamiser l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre d'une action concertée avec les principaux partenaires, en traduisant en mesures concrètes les suggestions des groupes de travail ad hoc et les recommandations des fonctionnaires des Nations unies dont celles du Président de la 64<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, afin de renforcer le rôle de l'Assemblée, ses pouvoirs, ses résultats et son efficacité et d'accroître la transparence de ses travaux,
- (k) contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle structure portant sur la parité hommes-femmes et les innovations institutionnelles pertinentes en vue de créer, au plus vite, une entité composite plus cohérente qui s'attache à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et à la protection et à l'émancipation des femmes, notamment dans les situations de conflits et d'après-crise,

## ***Paix et sécurité***

- (l) soutenir intégralement les efforts du Secrétaire général des Nations unies en vue de mieux définir la notion du principe de responsabilité de protéger, de mettre correctement en œuvre ce principe dans le système des Nations unies et de souligner son importance dans la prévention des conflits,

## ***Gestion de crise, maintien de la paix et consolidation de la paix***

- (m) contribuer à renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations unies afin de diminuer les risques de tension aggravée et de promouvoir l'intégration du concept de consolidation de la paix dans celui de rétablissement de la paix; prendre l'initiative de trouver un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations unies en soulignant les synergies civiles et militaires et en améliorant la coordination entre les divers partenaires régionaux, en particulier entre l'Union européenne et l'Union africaine,
- (n) améliorer, dans le cadre du partenariat Union européenne-Nations unies, les déploiements conjoints dans le cadre des missions de paix des Nations unies; inciter les instances respectives des Nations unies à renforcer les partenariats internationaux et régionaux en vue du rétablissement de la paix, en particulier afin d'assurer la

meilleure utilisation possible des ressources limitées,

- (o) œuvrer en faveur d'une position et d'actions cohérentes de l'Union européenne en ce qui concerne la révision de la Commission pour la consolidation de la paix en 2011; soutenir les efforts visant à élargir le rôle de cette Commission pour faciliter et garantir la viabilité des accords de paix et renforcer son rôle de conseil vis-à-vis du Conseil de sécurité,

*Désarmement nucléaire et non-prolifération, lutte contre le terrorisme*

- (p) travailler de manière cohérente, logique et efficace avec les États membres de l'Union européenne pour déboucher sur un succès à la Conférence d'examen du TNP en 2010; s'engager en faveur d'un objectif de désarmement nucléaire complet conformément à la résolution 1887 du Conseil de sécurité qui a adopté l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires dès que les conditions seront remplies; approfondir son dialogue avec toutes les puissances nucléaires pour poursuivre un programme commun visant à la réduction progressive des stocks d'ogives nucléaires tout en améliorant les moyens de vérification; appuyer l'administration américaine dans son engagement déclaré en faveur du désarmement nucléaire mondial encouragé par la position du Président Obama en faveur d'un monde sans armes nucléaires,
- (q) renforcer la coopération et la coordination avec les principaux partenaires dans la lutte contre le terrorisme, sur la base du respect intégral du droit international et des droits de l'homme, et soutenir les efforts multilatéraux antiterroristes des Nations unies ainsi que la mise en œuvre efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale; coopérer étroitement lorsque la vie des otages est menacée;

*Développement*

- (r) exercer un "leadership" dans le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement des Nations unies étant donné que la fragmentation actuelle risque de conduire à la marginalisation progressive des Nations unies en tant qu'acteur principal dans le domaine du développement; insister sur une programmation et un cadre opérationnel plus cohérents des Nations unies pour aider à maximiser l'impact de l'aide au développement de celles-ci,
- (s) réaffirmer le principe selon lequel la politique d'aide au développement devrait être conçue en partenariat avec les pays bénéficiaires,

*Objectifs du Millénaire pour le développement*

- (t) reconfirmer, en vue de la Conférence d'examen des OMD, son engagement en faveur de leur réalisation à l'horizon 2015; exhorter tous les partenaires à faire de même, en soulignant le fait que les donateurs sont en deçà de leurs engagements de 2005 sur les flux d'aide annuelle et que, dans l'ensemble, les progrès accomplis ont été trop lents pour permettre d'atteindre la plupart des objectifs d'ici à 2015,
- (u) demander instamment que les fonds des OMD ne soient pas utilisés pour s'attaquer

aux conséquences du changement climatique pour les pauvres, mais mobiliser plutôt des fonds supplémentaires pour atteindre des objectifs où les progrès ont été extrêmement limités, comme pour le 5<sup>e</sup> OMD (santé maternelle); mettre l'accent sur les OMD dont la réalisation est particulièrement importante;

### ***Droits de l'homme***

#### *Questions institutionnelles*

- (v) demander instamment au vice-président/haut représentant de parler d'une seule voix au nom de tous les États membres de l'Union européenne lorsqu'il est question de droits de l'homme, et demander également à chaque État membre de mettre l'accent sur les positions unifiées de l'Union afin de leur donner plus de poids,
- (w) parvenir, dans le cadre d'un dialogue précoce et de fond avec les États membres de l'Union européenne et les membres des Nations unies, à une stratégie efficace de négociation proactive ainsi qu'à une position commune concernant le réexamen du Conseil des droits de l'homme; renforcer le rôle de la troisième commission, par sa composition universelle, en tant que canal de communication sur les cas relatifs aux droits de l'homme examinés par le Conseil des droits de l'homme,
- (x) soutenir le nouvel assistant du Secrétaire général du bureau du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) pour intégrer les aspects relatifs aux droits de l'homme dans les décisions clés de politique et de gestion au siège des Nations unies à New York,

#### *Questions relatives aux droits de l'homme*

- (y) encourager vivement que l'Assemblée générale des Nations unies continue d'aborder les situations spécifiques des pays dans des résolutions, tout en s'efforçant d'éviter l'utilisation de "No Actions Motions",
- (z) faire en sorte que son action renforce la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort en cherchant à adopter une résolution pertinente sur ce sujet,

#### *Égalité des genres et émancipation des femmes*

- (aa) s'efforcer de responsabiliser davantage les femmes afin qu'elles puissent remplir un rôle essentiel en contribuant à une paix durable, à la sécurité et à la réconciliation, et promouvoir leur participation à la médiation et à la résolution des conflits, notamment dans la perspective du 10<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies; encourager les États membres de l'Union européenne qui ne sont pas encore actifs dans ce domaine à définir des plans d'action nationaux pour appliquer la résolution,
- (ab) combattre résolument et par tous les moyens le viol et la violence sexuelle comme arme de guerre; plaider pour que ces crimes soient punis comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité et que les victimes de ces crimes bénéficient de

programmes spécifiques de soutien; soutenir la nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies récemment nommée dans la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits,

### ***Changement climatique***

- (ac) promouvoir un débat en vue de la prochaine Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP16) à Mexico en décembre 2010 et commencer à bâtir un consensus sur l'adoption d'un nouvel accord international contraignant sur le changement climatique pour la période après 2012,
- (ad) éviter les erreurs organisationnelles et structurelles de la CdP15 de Copenhague, qui n'a pas pu déboucher sur un accord international contraignant, en suggérant des règles de vote spécifiques basées sur des majorités significatives en vue de faciliter les progrès dans les négociations;

### ***Recommandations finales***

- (ae) s'efforcer d'inclure un point distinct à l'ordre du jour de la 65<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies concernant la coopération entre l'Organisation des Nations unies, les assemblées régionales, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire en vue de favoriser les discussions sur la manière dont les parlementaires, les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales peuvent jouer un rôle plus actif dans le cadre des Nations unies, conformément à la décision qui a été prise par la 63<sup>e</sup> Assemblée générale dans sa résolution sur la "Coopération entre l'Organisation des Nations unies et l'Union interparlementaire" (A/RES/63/24);

o  
o o

2. charge son Président de transmettre la présente recommandation à la vice-présidente/haute représentante, au Conseil et, pour information, à la Commission.